



L'essentiel



du mardi 20 janvier 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

CITOYENNETE

La citoyenneté a besoin d'être refondée, renforcée, relégitimée. La lutte contre les inégalités est à la base de cette refondation. Car il faut regarder la réalité du pays, ses fractures et tensions qui couvent : un apartheid territorial, social, ethnique ; une misère sociale et des discriminations quotidiennes ; une peur collective du chômage. Contre ces maux, il faut se battre de toutes nos forces. C'est aussi dans le service de l'intérêt général que se renforce la citoyenneté : il faut renforcer les possibilités d'engagement à tous les âges, et d'abord accueillir tous les volontaires au service civique d'ici 2017. Au-delà, accueillir de nouveaux Français est aussi une chance pour le pays, comme en témoigne la naturalisation de Lassana Bathily. La République doit renouer avec l'espérance, soyons fiers de la France.

La « **citoyenneté a besoin d'être refondée, renforcée, relégitimée** », « ce sentiment d'appartenir à une même Nation, d'avoir un destin commun, d'avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs ». « Nous le sentons bien, et peut-être plus encore depuis le 11 janvier ». **Parlons de citoyenneté, « ne parlons pas d'intégration, oublions les mots qui ne veulent plus rien dire »** (PM, 20/01/15).

La lutte « avec acharnement contre les inégalités [...] est au cœur de cet enjeu fondamental qu'est la citoyenneté ». « Nous devons combattre chaque jour ce sentiment terrible qu'il y aurait des citoyens de seconde zone ou des voix qui compteraient plus que d'autres. Ou des voix qui compteraient moins que d'autres ».

- **Car « il faut [...] regarder la réalité de notre pays »** : « ces derniers jours ont souligné beaucoup des maux qui [le] rongent [...] ou des défis que nous avons à relever ». « **A cela, il faut ajouter toutes les fractures, les tensions qui couvent depuis trop longtemps** » :
 - o « **Un apartheid territorial, social, ethnique, [...] s'est imposé à notre pays** », si bien que « dans de nombreux quartiers, chez de nombreux compatriotes, ce sentiment s'est imposé qu'il n'y a plus d'espérance » ;
 - o « **La misère sociale** », à laquelle « **s'additionnent les discriminations quotidiennes** parce que l'on n'a pas le bon nom de famille, la bonne couleur de peau, ou bien parce que l'on est une femme » ;
 - o **La « peur collective »** : « face au chômage de masse, au chômage de longue durée, au chômage des jeunes, face à la vie trop chère, au risque de déclin, à l'angoisse du déclassement individuel qui pousse au repli sur soi, à l'angoisse des parents pour l'avenir de leurs enfants ».

C'est aussi « dans le service de l'intérêt général que se renforce la citoyenneté » : « pour tous les Français de tous âges, [il faut] développer les possibilités d'engagement » (PR, 20/01/15) :

- « **Tous les volontaires [au service civique] pourront être accueillis à l'horizon 2017** », soit « entre 150 000 et 170 000 » par an, contre « à peine 40 000 » aujourd'hui, car « 4 demandes sur 5 restent sans réponse » ;
- **Il faut aussi développer « toutes les formes de volontariat »** : la protection civile, la réserve citoyenne, le bénévolat, ...
- **Le président de la République a donc chargé les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale « d'engager une mission de réflexion sur toutes les formes d'engagement et sur le renforcement de l'appartenance républicaine » et de faire des propositions « dans un délai de l'ordre d'un mois, au plus tard à la fin du mois de mars »** (PR, 20/01/15).

Au-delà, « accueillir de nouveau Français est une chance pour le pays », comme en témoigne la naturalisation de Lassana Bathily, qui s'est tenue ce mardi au ministère de l'Intérieur (PM, 20/01/15) :

- Lassana Bathily a « exprimé le souhait d'être français, embrassé les valeurs de la République, notamment le 9 janvier », et participe « au projet collectif de notre pays : défendre les libertés sur son sol et à travers le monde » (B. Cazeneuve, 20/01/15) ;
- « Son « geste de courage et d'humanité est devenu le symbole d'un Islam de paix et de tolérance »
- « La France accueille et protège tous les Français de toutes les confessions » » (B. Cazeneuve, 20/01/15) ;

- Avec Lassana Bathily, « nous donnons l'une des plus belles images de notre pays » (PM, 20/01/15).

« **La République doit renouer avec l'espérance** », « **soyons fiers de la France** » : car « les évènements des derniers jours [...] ont aussi montré le potentiel extraordinaire de notre pays », « le peuple français nous a rappelé à quel point il pouvait être aussi grand, fier, généreux » (PM, 20/01/15).

ACTION - RENFORCER LA DEMOCRATIE

Notre démocratie doit être renforcée. Pour renforcer l'indépendance de la justice, Christiane Taubira reprendra le projet de loi constitutionnelle pour renforcer le CSM : une large majorité de parlementaires devrait se retrouver pour donner une base juridique solide à des pratiques qui sont déjà les nôtres. Pour renforcer l'indépendance des médias, le projet de loi pour renforcer la protection des sources sera discuté cette année, l'investissement des particuliers dans la presse favorisé. Pour renforcer la transparence de la vie publique, des vérifications seront engagées avant toutes les nominations les plus importantes, les groupes de pression seront mieux encadrés, un projet de loi sur la transparence dans la vie économique sera élaboré, ... Pour renforcer la participation citoyenne, il sera mis fin au secret des avis du Conseil d'Etat, la consultation directe des citoyens sera élargie.

Notre démocratie doit être renforcée.

Pour renforcer l'indépendance de la justice :

- « **Depuis 2012, [...] jamais l'exécutif n'interfère dans les dossiers de la justice pas plus que dans son fonctionnement**, notamment à travers la nomination des procureurs. C'est la garantie d'une relation de confiance et apaisée entre l'exécutif et l'autorité judiciaire » (PR, 20/01/15) ;
- **Christiane Taubira pourra « reprendre le projet de loi constitutionnelle pour donner de nouveaux pouvoirs au CSM pour la nomination des juges du parquet »**, a souhaité le président de la République lors de ses vœux aux corps constitués ce mardi (PR, 20/01/15) :
 - o « **Il s'agit de donner une base juridique solide à des pratiques qui sont déjà les nôtres.** Le ministère public en sera renforcé et le statut de tous les magistrats clarifié » ;
 - o « **C'est un texte qui devrait réunir une large majorité des parlementaires** et qui nous mettrait à l'abri de certaines décisions venant de la Cour européenne des droits de l'Homme ».

Pour renforcer l'indépendance de la presse, et parce qu'« il n'y a pas de démocratie sans liberté d'opinion, sans la presse, sans les journalistes, [sans] une presse libre de rechercher, d'interroger, d'informer, libre de critiquer » (PM, 20/01/15) :

- **Un projet de loi renforçant « la protection du secret des sources [...] sera discuté au Parlement cette année »** 2015 (PR, 19/01/15) ;
- **Il faut également « favoriser l'investissement des particuliers dans le capital des entreprises de presse [...] Nous devons aller dans ce sens »**, pour répondre aux mutations « économique et numérique » (PM, 19/01/15).

Pour renforcer la transparence de la vie publique, une série de mesures pourront être adoptées, sur la base des propositions de la mission Nadal :

- « **Il devra être procédé à des vérifications avant toutes les nominations les plus importantes** [afin d'] éviter que des manquements ne soient connus postérieurement à l'entrée en fonction des intéressés. A ce sujet, « les assemblées travaillent sur des propositions concernant les candidatures aux élections » (PR, 20/01/15) ;
- « **Les nouvelles règles déontologiques seront étendues à tous les acteurs publics**, fonctionnaires comme magistrats ». Les projets de lois portant ces dispositions seront « bientôt déposés et inscrits à l'ordre du jour » du Parlement ;
- « **Un projet de loi sur la transparence dans la vie économique** » a été demandé par le Premier ministre à Michel Sapin, « pour aller aussi loin que possible dans cette exemplarité et cette transparence » ;
- « **Pour un meilleur encadrement des groupes de pression** », « il faudra rendre encore plus claire la confection des lois et des règlements ». « Les citoyens sauront désormais qui est intervenu, à quel niveau auprès des décideurs publics pour améliorer, corriger, modifier une réforme » (PR, 20/01/15) ;

Pour renforcer la participation citoyenne :

- « **Il sera mis fin au secret des avis du Conseil d'Etat** afin que chaque citoyen puisse s'en saisir pour nourrir sa réflexion et le débat démocratique » (PR, 20/01/15) ;
- Suite à « **Sivens [où] la violence [...] a pris le dessus [pour] nous entraîner jusqu'au drame** », il faut :
 - o « **Consulter plus directement les citoyens chaque fois que c'est nécessaire** et avoir une participation aux débats publics qui soit d'une autre qualité » ;
 - o « **Que soient revues nos procédures de décisions publiques** et favoriser la participation voire l'expression directe des citoyens. Parce que dans certaines situations, le vote est nécessaire. Le droit l'autorise. Cette opportunité doit donc être saisie pour conclure un certain nombre de débats » (PR, 20/01/15).

MISE A JOUR – LIBERTE D'EXPRESSION

Sans donner de leçon, la France n'accepte aucune intolérance : elle défend la liberté d'expression, mais elle porte aussi des valeurs de paix, de laïcité, de respect des convictions, de dialogue entre les religions. En France, la liberté d'expression ne signifie pas que tout est possible, et la justice est là pour toujours préserver le juste équilibre et protéger chacun. Ailleurs, la France condamne avec la plus grande fermeté les incidents très graves qui se sont produits dans plusieurs pays.

« **La France ne fait pas de leçon, à aucun pays, mais la France n'accepte aucune intolérance** » (PR, 19/01/15).

« Nous n'insultons personne lorsque nous défendons nos idées, lorsque nous proclamons la liberté » (PR, 19/01/15) :

- « **La France a des principes et des valeurs** », « **notamment la liberté d'expression** ». (PR, 17/01/15). C'est « une valeur universelle » : il ne s'agit pas « de dicter aux autres ce qu'ils doivent penser mais simplement de faire respecter ce qui est pensé, ce qui est exprimé, ce qui est dit librement ». « **Le drapeau français, c'est toujours celui de la liberté** » (PR, 19/01/15) ;
- « **Il ne faut pas réduire la France à un seul message** » : « **"Je suis Charlie" [...] n'est pas le seul message de la France au monde** » (PM, 20/01/15). « La France porte la liberté d'expression partout, mais elle défend aussi d'autres valeurs qui nous sont chères: la paix, le respect des convictions, le dialogue entre les religions » (PM, 20/01/15). Et « **en France, toutes les croyances sont respectées : c'est la laïcité** » (PR, 17/01/15).

« **La France condamne avec la plus grande fermeté [les] incidents très graves se sont produits dans plusieurs pays** » suite à la parution du dernier numéro de Charlie Hebdo (L. Fabius, 20/01/15) :

- « **Nous mettons tout en œuvre pour protéger nos concitoyens à l'étranger**, assurer leur sécurité et celle de nos emprises. Le centre de crise du Quai d'Orsay a pris [...] les dispositions en ce sens », et nous « renouvelons l'appel à la prudence et à la vigilance » ;
- « **Des sensibilités différentes existent** » dans le monde, il ne s'agit pas de les nier, « **mais la limite absolue à ne pas franchir, c'est la violence** » (L. Fabius, 20/01/15).

« **Défendre la liberté d'expression ne signifie évidemment pas pour la France de vouloir insulter l'Islam** » (L. Fabius, 20/01/15) :

- « **Vis-à-vis de tous les pays musulmans, [la France mène] une politique de dialogue, le contraire même de l'hostilité** ». « Si certains voulaient faire croire au monde que la France est hostile à une religion, ce serait une imposture » ;
- « **Et quand nous combattons le djihadisme et l'islamisme radical, ce sont aussi les musulmans que nous protégeons** puisqu'ils en sont les premières victimes » (L. Fabius, 20/01/15).

Enfin, « **défendre la liberté d'expression en France ne signifie pas que tout soit possible** », « **la loi est là pour protéger chaque citoyen** : s'il y a insulte ou appel à la haine, la voix des tribunaux est ouverte et c'est à la justice de faire respecter le droit » (L. Fabius, 20/01/15).

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.